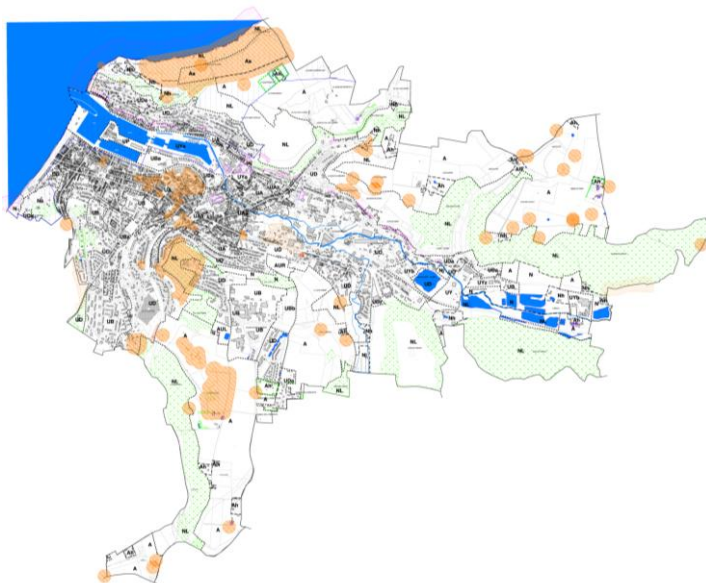


EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE DE FÉCAMP (76)



Maîtrise d'Ouvrage :
Commune de Fécamp (76)
Près de 20 000 habitants

Projet :
**Evaluation Environnementale du Plan Local
d'Urbanisme de Fécamp en lien avec 2 sites
Natura 2000**

CONTEXTE : UN DEVELOPPEMENT FORTEMENT CONTRAINT

Le diagnostic environnemental de Fécamp fait ressortir de nombreuses sensibilités environnementales :

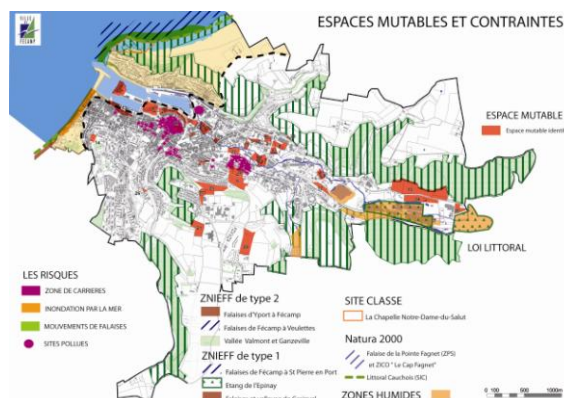
- prise en compte des zones de risques : ruissellements, inondations, présomptions de cavités souterraines, éboulements de falaises
- préservation des paysages : ZNIEFF, Natura 2000, espaces naturels sensibles et boisements répertoriés au titre de la loi littoral, réservoirs de biodiversité et corridors écologiques
- Préservation de transition entre les zones urbanisées et les corps de ferme en exploitation et des terres agricoles en exploitation.

Cette situation induit une capacité très limitée d'urbanisation de la ville compte tenu des nombreuses zones à protéger et des zones de risques à prendre en compte.

L'évaluation environnementale, par sa démarche d'évaluation systématique et itérative de chaque parcelle urbanisable, a alors permis d'identifier les zones urbanisables impactant le moins possible l'environnement et les paysages tout en assurant la sécurité des biens et des personnes.

IDENTIFICATION DES ESPACES MUTABLES

Une première étape a consisté à réaliser l'analyse fine du territoire afin d'identifier les secteurs mutables dans lesquels un développement urbain est envisageable. Dans cette étude, nous avons défini 2 types d'espaces mutables : ceux intégrés au tissu urbain qui feront l'objet d'un renouvellement urbain et ceux qui entraîneront une extension urbaine en continuité du tissu existant.



ANALYSE COMPARATIVE DES SCENARIOS DE DEVELOPPEMENT

Les terrains retenus pour assurer le développement urbain de la ville de Fécamp ont été analysés au regard des thématiques environnementales afin de mesurer l'impact qu'aurait le développement d'une opération urbaine sur les secteurs étudiés.

Ce travail a permis d'identifier les parcelles les plus à même d'accueillir de l'habitat tout en minimisant les impacts négatifs sur l'environnement.

| | ETAT DE REFERENCE | CAS PROPOSES ET REJETES | | CAS RETENUS : Un développement urbain maîtrisé qui tient compte des contraintes naturelles, qui soit respectueux de l'environnement et qui soit intégré au paysage | |
|--|--|---|--|--|--|
| THEMES ENVIRONNEMENTAUX | Orientations communes aux trois cas décrits | Ouverture à urbanisation de la zone 29 | Ouverture à urbanisation de la zone 23 | Ouverture à urbanisation de la zone 27 | Ouverture à urbanisation de la zone 6 |
| Biodiversité et Milieux naturels | <ul style="list-style-type: none"> • Conserver des espaces naturels protégés réglementairement (Zones Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, Arrêté de protection de biotope) • Protéger l'écrin de verdure existant et préserver les continuités écologiques qui structurent le territoire communal • Préserver les haies et alignements d'arbres existants • Préserver les zones humides structurantes • Développer et favoriser les projets de renouvellement urbain • Maîtriser le développement de l'habitat en urbanisant à proximité immédiate du périmètre urbanisé • Permettre le maintien d'une activité agricole dynamique | <ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'urbanisation sur un plateau agricole isolé du tissu urbain existant. Orientation qui va à l'encontre du Grenelle Environnement qui souhaite la préservation des terres agricoles et une urbanisation en continuité des zones urbanisées et du centre ville | <ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'urbanisation dans la Znieff de type 2. La parcelle intègre le corridor écologique identifié dans le SRCE • Développement de l'urbanisation dans un secteur caractérisé par une couverture boisée mais qui se situe dans la continuité du tissu urbain existant | <ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'urbanisation en partie dans la Znieff de type 2. La parcelle intègre partiellement le corridor écologique identifié dans le SRCE • Développement de l'urbanisation dans un secteur en partie urbanisé (espace de loisirs, boulodrome, parking) et dans la continuité du tissu urbain existant. • L'OAP encadre le développement urbain sur cette parcelle par des mesures paysagères et environnementales prenant en compte les caractéristiques locales et préservant la partie sensible | <ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'urbanisation dans la Znieff de type 2. La parcelle intègre partiellement le corridor écologique identifié dans le SRCE • Développement de l'urbanisation sur une parcelle agricole longée par un équipement sportif et un quartier résidentiel • L'OAP encadre le développement urbain sur cette parcelle par des mesures paysagères et environnementales prenant en compte les caractéristiques locales |
| Paysage et patrimoine | <ul style="list-style-type: none"> • Protéger et valoriser la richesse patrimoniale bâtie • Aménager les espaces publics d'entrées de ville • Préserver et valoriser les éléments du paysage participant fortement à l'identité paysagère • Préserver les masses boisées | <ul style="list-style-type: none"> • Disposition de terres agricoles au profit d'une opération urbaine non-connectée au tissu urbain existant impactant fortement le cadre de vie et le paysage rural de la zone • Urbanisation participant fortement au mitage du territoire | <ul style="list-style-type: none"> • Développement en flanc de colline sur les coteaux boisés pouvant impacter l'intérêt paysager du site. | <ul style="list-style-type: none"> • Développement sur une partie plane située avant les coteaux, dans un secteur artificialisé. • Un développement urbain qui vient surtout se greffer aux éléments bâtis et équipements existants impactant faiblement l'intérêt paysager du site • L'OAP encadre le développement urbain sur cette parcelle par des mesures d'insertion paysagères qualitatives. | <ul style="list-style-type: none"> • Développement en flanc de colline pouvant impacter l'intérêt paysager du site. • L'OAP encadre le développement urbain sur cette parcelle par des mesures d'insertion paysagères qualitatives, notamment par un travail sur la qualité de la transition ville/campagne, et par le respect des rideaux de pente |
| Ressource en eau et assainissement | <ul style="list-style-type: none"> • Garantir une eau potable et une capacité d'assainissement suffisante pour accueillir les nouvelles populations | <ul style="list-style-type: none"> • Zone non-connectée au tissu urbain existant qui nécessite la création d'un réseau d'AEP et d'assainissement important. | <ul style="list-style-type: none"> • Urbanisation qui vient s'adosser au tissu urbain existant qui permet de limiter les investissements de création de réseau AEP et Assainissement et ainsi optimiser le réseau existant | <ul style="list-style-type: none"> • Urbanisation qui vient s'adosser au tissu urbain existant qui permet de limiter les investissements de création de réseau AEP et Assainissement et ainsi optimiser le réseau existant | <ul style="list-style-type: none"> • Urbanisation qui vient se connecter au tissu urbain existant qui permet de limiter les investissements de création de réseau AEP et Assainissement et ainsi optimiser le réseau existant |
| Nuisances, pollutions (air, sol) et gestion des déchets | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les infrastructures routières • Améliorer la desserte en transports en commun dans les quartiers • Développer les modes de déplacements doux | <ul style="list-style-type: none"> • Zone éloignée des services et des commerces du centre-ville. Forte augmentation des déplacements automobiles, des pollutions et des nuisances. | <ul style="list-style-type: none"> • Secteur qui facilite le développement des mobilités internes par un réseau de liaisons douces et des services de transports collectifs, vers les pôles d'échanges multimodaux • Zone de développement située à proximité des services et équipements (notamment équipement scolaire) • Augmentation des déplacements automobiles, des pollutions et des nuisances, en lien avec l'arrivée de nouvelles populations | <ul style="list-style-type: none"> • Secteur qui facilite le développement des mobilités internes par un réseau de liaisons douces et des services de transports collectifs, vers les pôles d'échanges multimodaux • Zone de développement située à proximité des services et équipements (notamment équipement scolaire) • Facilité de connexion du quartier projeté au réseau viaire existant • Augmentation des déplacements automobiles, des pollutions et des nuisances, en lien avec l'arrivée de nouvelles populations | <ul style="list-style-type: none"> • Secteur qui facilite le développement des mobilités internes par un réseau de liaisons douces et des services de transports collectifs, vers les pôles d'échanges multimodaux • Facilité de connexion du quartier projeté au réseau viaire existant • Zone de développement située à proximité des services/commerces du centre ville • Augmentation des déplacements automobiles, des pollutions et des nuisances, en lien avec l'arrivée de nouvelles populations |

FORMULATION D'ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION VISANT A LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Les parcelles qui seront ouvertes à urbanisation ont été analysées finement. Ce travail final a permis de définir des orientations d'aménagement et de programmation en faveur d'une intégration paysagère soignée, d'une valorisation de l'environnement et plus globalement d'un aménagement durable du territoire.

ZONE AUR – CHEMIN DE LA CAVÉE BLANCHE

